



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Méetrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-T428

M. 4

DEC 23 1985

NOTICE OF TEMPORARY APPROVAL

AVIS D'APPROBATION TEMPORAIRE

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

Measuregraph Canada Limited
2220 Midland Avenue, Unit 31,
Scarborough, Ontario
M1P 3E6

MSC

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

71 Electronic Linear Measuring Device /
Mesureur électronique de tissus.

The Measuregraph Company
4245 Forest Park Blvd.,
St. Louis, Missouri, USA 63108

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

Probe

999.9 metres/mètres X 0.01 metre/
mètre

Or avoirdupois equivalent / Ou
l'équivalent en avoirdupois

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect, identi-
cal to that described in the informa-
tion submitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The device is an electronic fabric measuring machine which has two displays, one for the operator and the other for the customer.

The following are the operator controls:

10 Numeric buttons designated 0 through 9 for the input of the unit price per metre.

"RESET" used to clear all previous entries and to start a transaction.

"NEXT" used to proceed to the next step in the measuring or pricing mode.

"CLEAR" for clearing a previously entered transaction.

"\$ OFF" used in conjunction with the numeric buttons to enter a price discount.

"% OFF" used in conjunction with the numeric buttons to enter a percentage (%) discount off the unit price.

"BLANK" has no functions.

"SEPARATION TRIGGER" is used to separate the contact and measure rollers and allows the operator to place or remove the fabric onto the probe.

"MEASUREMENT ENGAGING" is used to close the contact and measure rollers onto the fabric and subsequently places the device into the measuring cycle.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'un mesureur électronique de tissus comportant un dispositif d'affichage pour l'opérateur et un autre pour le client.

Les commandes de l'opérateur sont les suivantes:

10 touches numériques servant à introduire le prix unitaire par mètre.

La touche "RESET" (remise à zéro) sert à effacer toutes les transactions antérieures et à entamer une transaction.

La touche "NEXT" (étape suivante) est utilisée pour passer à l'étape suivante dans le mode de mesurage ou de facturation.

La touche "CLEAR" (effacement) est utilisée pour annuler toute transaction antérieure.

Le touche "\$ OFF" (rabais) est utilisée avec les touches numériques pour introduire un rabais.

La touche "% OFF" (% réduction) est utilisée avec les touches numériques pour introduire un pourcentage de réduction du prix unitaire.

La touche "BLANK" (blanc) n'a aucune fonction.

La touche "SEPARATION TRIGGER" (déclencheur de séparation) sert à séparer les rouleaux de contact et de mesure afin de permettre à l'opérateur de placer le tissu sur l'appareil ou de le retirer.

La touche "MEASUREMENT ENGAGING" (prise de mesure) sert à fermer les rouleaux de contact et de mesure sur le tissu et ultérieurement à mettre l'appareil en mode de mesure.

SUMMARY DESCRIPTION:

The "Throat Deck" is designed to provide a platform for the fabric. The measuring element consists of a knurled aluminum roller which is rotated by the fabric being pulled through the device. A rubber covered pressure roller maintains the fabric in contact with the measuring roller. The motion of the measuring element is transmitted by means of an interrupter disc and photo electric pick up in the form of electronic pulses to the microprocessor where they are counted, converted to a linear measurement and displayed on the readout.

The device is provided with a charging support pedestal that allows measuring from a fixed position while the battery is charging.

An optional support pedestal contains a further microprocessor which allows data to be transmitted to other auxiliary equipment such as a printer, computer and/or light pen reading.

The device is designed to measure material in a left to right direction, however, by simultaneously pressing both the CLEAR and RESET buttons, it is possible to operate the device in the opposite direction. On the release of either button the device automatically returns to the left to right direction. The device can be used to measure in two (2) directions. To implement this feature, the clear button must be held down while the reset button is depressed. The device will then automatically return to a left to right measuring after every transaction.

This device is available in both AC and DC version.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

L'appareil comporte une plateforme sur laquelle glisse le tissu à mesurer. L'élément mesureur est constitué d'un rouleau en aluminium moleté dont la rotation est assurée par le tissu étant tiré dans l'appareil. Un rouleau revêtu de caoutchouc exerce une certaine pression sur le tissu afin de le maintenir en contact avec le rouleau de mesure. Le déplacement de l'élément de mesure est transmis sous forme d'impulsions électroniques par un disque codeur et une photocellule au microprocesseur qui compte les impulsions, les convertit en mesure linéaire et les affiche sur le dispositif d'affichage.

L'appareil est muni d'un support de chargement de type piédestal qui permet de mesurer le tissu d'une position fixe lors du chargement de la batterie.

Un piédestal offert en option comprend un autre microprocesseur qui permet la transmission des données à d'autres périphériques comme une imprimante, un ordinateur et/ou un lecteur photosensible.

L'appareil est conçu pour mesurer le tissu de la gauche vers la droite. Il est toutefois possible de procéder dans l'autre sens en appuyant simultanément sur les commutateurs CLEAR (effacement) et RESET (remise à zéro). Lorsqu'un de ces deux commutateurs est relâché, l'appareil retourne immédiatement dans son mode de mesure habituel, de gauche à droite. L'appareil peut être utilisé pour mesurer dans deux (2) directions. Il suffit de garder enfoncé le commutateur CLEAR alors que le commutateur RESET est enfoncé à son tour. L'appareil retourne au mode de mesure de gauche à droite après chaque transaction.

Cet appareil peut être à c.a. ou c.c.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein being under evaluation for approval in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, temporary approval for the period necessary to complete such evaluation is hereby granted pursuant to subsection 3(2) of the said Act. All devices installed for use in trade under authority of this temporary approval shall be modified as may be necessary to conform to all applicable regulations and specifications or shall be removed from service upon approval being granted or denied pursuant to subsection 3(1) of the said Act. These temporary approval terms shall be made known by the seller in writing to the purchaser prior to any sale of devices of the identified type(s).

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus faisant présentement l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation temporaire est accordée par les présentes, pour la durée de ladite évaluation, en application du paragraphe 3(2) de ladite loi. Tous les appareils installés en vertu de la présente approbation temporaire devront être modifiés comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes du Règlement et des prescriptions relatives ou devront être retirés du service si une approbation est accordée ou refusée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi. Avant de vendre tout appareil des types identifiés, le vendeur doit informer l'acheteur, par écrit, des conditions de la présente approbation temporaire.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

Compliance with the following additional requirements is a condition of this temporary approval.

The Head of the Mass Laboratory, Legal Metrology Branch, Department of Consumer and Corporate Affairs, at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade.

The minimum limit of error for this device is 10mm (one graduation).

The device can be used in a portable manner.

La présente approbation temporaire est accordée sous réserve de conformité aux exigences supplémentaires suivantes.

L'agent principal du Laboratoire des masses de la Direction de la Métrologie légale, Ministère de la Consommation et des Corporations, à Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelques autres façons pour utilisation dans le commerce.

L'erreur minimale tolérée de cet appareil est de 10mm (un trait de graduation).

L'appareil est portatif.

Chief
Legal Metrology Laboratories

for. W.R. Virtue
W.R. Virtue
Chef

DEC 23 1985

Laboratoires de Métrologie légale

File Number/Numéro de dossier:
O6922-M382

